

Samuel Rochery

MAUVIETTE



« La multitude, ainsi unie en une seule
personne, est appelée République. Telle est la
génération de ce grand Léviathan. »

Thomas Hobbes, *Léviathan*

« La multitude, ainsi unie par des milliers de
poésies, est appelée Courage. Telle est la
génération de cette grande Mauviette. »

Mauviette

« *Mauviette*. Nom féminin, diminutif de mauvis.
Sens 1 : nom donné à l'alouette des champs
quand elle s'est engraisée, à la fin de l'été. »

Larousse

« Le Poète est semblable au prince des nuées
Qui hante la tempête et se rit de l'archer ;
Exilé sur le sol au milieu des huées,
Ses ailes de géant l'empêchent de marcher. »

Charles Baudelaire, "L'albatros"

Pas Albatros

La possibilité d'exister comme d'avancer demeure, pour la poésie, une question d'ordre politique. Tout en n'arrêtant pas d'écrire des poèmes et des espèces de poèmes, on peut avoir envie de traiter la question en relisant, de manière critique, les penseurs délaissés de la Poésie du Droit et de la Poésie Sociale – de Boynami Premier à Robert le Sévère, en passant par Machette le Bon et Oh Ayiana. Mauviette veut « habiter poétiquement le monde », comme tous les poètes, pas de chichis. Y arrivera-t-il ? Quel est le fondement d'une société de poètes ? À quelles conditions peut-on dire d'un poète qu'il est notre Chèvre Suprême ? Que peut nous apprendre l'observation de la communauté des Ultras du Rondeau ? Celle de la tribu des Langues Trouées ? Celle des Oiseaux Collés ? Le Village des Mauviettes est-il le modèle d'un système poétique efficace et durable ? Autant de questions à partir desquelles Mauviette tente de montrer, sous la forme de poèmes de raisonnement, que seules les pratiques sociales *telles qu'elles ont cours* constituent une autorité de la poésie. Et, Mauviette fait le pari qu'il n'est pas Albatros.

I.
« Écris-moi un vrai poème »
(Boynami Premier
et Klensuni le Jeune)

1.

Boynami Premier est le premier
des poètes à s'être posé
la question
du *commandement*
dans les rapports qu'entretiennent
les poètes vivant dans une société
dont Poésie forme – si elle *peut* exister –
l'ensemble des lois.

Sa thèse est la suivante.

Là où il y a des commandements – ex. :
« je t'ordonne, poète,
de m'enlever des murs de ta chambre
tous ces posters
de Poésie Expérimentale » – le rapport
entre celui qui commande
et celui qui obéit
*doit être fondé
sur la justice
et l'équité.*

Autrement dit, l'autorité qui
accompagne la loi poétique (laquelle définit
le cadre à l'intérieur duquel
vous habitez en poète
dans la poésie des poètes

qui font le bien du poème
dans le monde de tout
le monde)
n'est pas fondée
sur la loi elle-même.

S'il y a obligation d'obéir
à une loi *instituée*,
cette obligation ne peut
provenir de la
nature de la loi elle-même – c'est
une loi comme une autre.

L'obligation ne peut être fondée
que sur la Justice Naturelle du Poème –
le NATUREL
s'opposant ici
à l'INSTITUTION d'une poésie des poèmes¹.

Pour qu'un ordre ait valeur
d'obligation
il faut que le rapport
entre commandé (Poète du Dimanche)
et commandant (Poète Souverain)
soit juste.

Il n'y a pas de loi poétique qui oblige
en elle-même

le poète à pondre
un vrai poème du Lundi².

2.

« L'obligation à faire
un vrai bon poème repose
sur un Bien Objectif
de Poème, non sur des règles » (*Traité
de poésie naturelle*, I, 1, a).

Comment distinguer
le commandement du Poète Souverain
du commandement du Poète Imposteur ?
Facile :
le commandement
de Poème du Souverain
est *légitime*
alors que
le commandement de Poème de l'Imposteur
ne l'est pas.

Le P. S. tient sa légitimité
de la Justice Naturelle du Poème.

Vous devez lui obéir parce qu'il porte
la Voix du Bien pour tout le monde ;

le moindre de ses phonèmes devrait suffire
à vous écarter des chanteurs qui se la pètent.

3.

(Reprise de la thèse, par Klensuni le Jeune)

Dans *La norme antépoétique*,
Klensuni le Jeune reprend
la question
du commandement à sortir
de la poésie du Dimanche
« le plus simplement
du monde »,

comme on va le voir.

La vraie question de la poésie
en régime civil (où le poète
n'aurait plus à se battre
pour être le premier
à manger l'autre poète)
est la suivante :

*est-ce que deux normes
peuvent se contredire ?*

Réponse : non.

On ne peut pas imposer
deux conduites de poème
contradictoires simultanément :
Ouvre ton cœur, mais ferme-le.

Oh, c'est sûrement « beau »,
ironise Klensuni (*La norme
antépoétique*, I, 2), mais
en tant que poètes politiques
nous devons décider
qu'il y a là un ordre
qui est *vraiment une norme*,
l'autre non (il est seulement
un ordre).

Autrement dit :
une norme ne peut pas
se contredire.

S'il existe
des normes naturelles
de justice supra-civiles (= au-dessus
des lois,
des modes et des courants)
alors, seuls les commandements
conformes
à la norme supra-civile
sont des normes

(des raisons d'obéir).

Problème :

il y a, de fait, autant
de natures poétiques supra-civiles
qu'il y a de morales et de maisons.

4.

(Résumons)

1) Un système de poésie possède
une propriété essentielle :
il indique *ce qu'est la poésie*.
Il doit donc exister une norme
poétique fondamentale
qui fait qu'un commandement à écrire
un vrai poème pour le bien de tout le monde
ait valeur
d'obligation.

Si une telle norme doit servir
à l'identification des lois valides,
elle doit être *une*.

Or, DE FAIT, il existe
plusieurs normes
de justice poétique (le Bien
de l'activiste parnassien
n'est pas le Bien

du dadaïste retiré).
Ces normes plurielles
ne peuvent pas
conférer *valeur d'obligation*
à un commandement.

2) On ne peut pas déduire
de simples *faits poétiques*
des *normes de poésie*.
De ce qu'on m'ordonne (c'est un fait) de sortir
de ma Poésie du Dimanche
je ne peux pas *déduire*
que j'en ai l'obligation.

Je pourrais passer
de «poète » ou « poétaillon »
au *devoir d'être un vrai poète* (du Lundi,
pas du Dimanche)
si j'avais cette règle :

tous les poètes doivent être des vrais.

Or, un commandement est un simple fait.
Il faut donc
une norme
supplémentaire.

a) Je t'ordonne
de faire un vrai poème,
et b) tu dois y obéir.

Mais alors,
qu'est-ce qui justifie un

*Tu dois obéir
quand je t'ordonne
de le faire*

?

5.
En toute logique, Klensuni
fut amené à défendre l'idée
d'une norme de poésie
non-posée (anhypothétique).

Ici, Boynami P. :

Soit. N'est-ce pas
ce que j'ai appelé
la Justice Naturelle du Poème ?

Non, impossible, répliqua
Klensuni le Jeune (en imaginant qu'ici

les livres gentiment se fightent).
Car il faudrait encore justifier
que cette bouche morale
est légitime. Et si le dieu
de la justice des poèmes
donnait un ordre,
il faudrait encore qu'il justifie
cet ordre
d'une norme
antépoétique.

Ce qui distingue
la norme antépoétique
de la norme de Justice Naturelle du Poème,
c'est qu'elle n'est *pas posée*.

Elle est purement formelle :

Vous devez obéir à la poésie.

La poésie réclame
qu'il n'y ait
qu'une seule norme,
sans quoi :
pas d'obligation – et nous devons admettre que
la poésie n'existe pas.

Ainsi fut pensée
la forme
en tant que
Norme Fondamentale
contre toute
nature
poétique.

II.
De la poésie en régime civil
(Rodiaka l'Ancien)

1.
(Rodiaka l'Ancien)

Dans son célèbre *Traité de poésie politique*,
Rodiaka l'Ancien
soutient que
la Justice Naturelle du Poème,
c'est bien
quelque chose,
et que
nous avons
des *devoirs*
envers le Poème Naturel.
En d'autres mots :
Klensuni, non,
ton formalisme
ne tient pas
la route niveau
Tendresse.

(Les devoirs chez Rodiaka
priment les droits subjectifs déduits
du Poème Naturel Pour Tous.)

Rodiaka l'Ancien, *Traité de poésie*
politique, I, 1 :
« D'une mièvrerie originaire
nait *alors seulement*

le besoin de forme
et de violence – boulons indispensables
d'une *politique dans la tendresse*
– laquelle tendresse
n'a rien de politique
en soi. »
OK.

Nous partirons d'une anthropologie
et nous tomberons
sur nos poèmes.

2.
Ce qui caractérise
le poète
est qu'il cherche
à se conserver.
Naturellement faible,
le poète est aussi
naturellement sociable.

Tout poème pose les règles
d'une vie en société.

Ce sont les lois naturelles du Bon Poème.

La loi fondamentale du poème

est la suivante :

*tout poète doit faire son possible
pour cultiver
et préserver
sa sociabilité.*

Le Bien du Poème
réside dans son utilité
sociale. Mais : selon Rodiaka
ce Bien du Poème
n'a jamais suffit
à fonder la règle poématique.

Il faut un Poète Supérieur qui dise :

c'est obligatoire, le poème, pour un poète.

L'obligation à écrire un vrai
poème de poète
ne provient pas de l'écriture.
Une chèvre analphabète
mais poète à un degré
fou (le plus haut degré)
peut vous intimer l'ordre, à vous,
mouton d'écriture,
de faire une strophe
sur les moutons,

voire une *Ode à Shaun* (le mouton
du dessin-animé
créé par Nick Park
et Georges Mickael).

Et Rodiaka l’Ancien de préciser,
devant la perplexité
des défenseurs de Klensuni le Jeune :

*Il faut que le Supérieur
soit réellement supérieur.*

Cela veut dire
qu’il y a de fausses supériorités
comme de faux moutons
(chez les aèdes
à tendance suicidaire,
par exemple).

3.

Rodiaka l’Ancien, *Traité de poésie
politique*, II, 5 :

Le Vrai Supérieur en Poésie doit :

- 1) Inspirer la crainte,
- 2) Avoir des raisons pour imposer

sa volonté.

Partant, si un poète
a de bonnes raisons
de vous commander
d'écrire en alexandrins (pour
une poésie de la confiance)
sans avoir le pouvoir
de se faire obéir, alors,
ce qu'il commande
est un simple conseil
de mouton ordinaire.

Ni la force,
ni la raison à elles seules
ne suffisent
à conférer
valeur d'obligation.
Pour que le commandement à
écrire de la Bonne Poésie Tous Ensemble
en vue d'une société de poésie
soit valide,
il faut la conjugaison
du tyran
et du logicien.

Rodiaka l'Ancien pense
que le prosimètre (tyrannie

de la versification +
logique de la prose)
est à l'image
d'une poésie politique *saine*
et *épanouie* :

au prix de la force
et de la violence –

sans quoi
le Mouton Directeur
ne serait jamais
qu'une peluche
ou un fantôme
de vie politique.

4.
Bon. Mais,

*Quelle est la nature
des devoirs du poète ?*

(Demanderait Klensuni le Jeune).

Lorsque vous aidez
un autre poète
(à sortir

du besoin
d'Allocations Logement,
à se payer des livres,
à s'inscrire dans un club
de remise en forme)
vous n'avez pas *d'obligation*
envers lui.

Vous avez une obligation
envers la Poésie Naturelle,
EN CE QUI CONCERNE
votre pote poète.

Les rapports
d'obligation
qu'entretiennent les poètes
entre eux
sont des obligations
dérivées.

Qu'est-ce qu'une obligation de poésie ?

Rodiaka (*Tpp.*, II, 7) :
pour qu'il y ait obligation,
il faut au moins
deux poètes.

N'y a-t-il pas des obligations envers soi-même ?

Rodiaka (*Tpp.*, II, 9) :
les devoirs envers soi-même
sont des devoirs
qui *nous* concernent
en tant que poète
mais qui sont
envers Le Poème Naturel.

Dans « Les droits et les devoirs du poète en
poésie »,
DEVOIR
a deux sens.
C'est à la fois :

1) ce qui est *dû*
en tant que
poème (debitum)

2) ce qui est *votre tâche*
de poète (officium)

Le poème dû
présuppose
un autre poète.
C'est aussi le lien (dette)
qui attache le poète
à la Poésie Naturelle.

En vertu de la dette,
le poète
a une tâche
à accomplir.
(Envers soi, envers
les autres,
envers la Poésie pour Tous.)

5.
(Épilogue)

Une poésie de théorie morale
concernera les tâches.

Une poésie de théorie politique
concernera la dette.

Oh, et la Banque Centrale
doit des milliards
de poèmes.

III.
Du contrat de poésie
entre les poètes
(Plantin l'Orageux
et Gyaemensu l'Insoumis)

1.
(Plantin l'Orageux)

Plantin l'Orageux
admettait ceci :
qu'un régime de poésie
efficace et durable
n'autorisera jamais
une limitation du pouvoir.
En un sens,
tout régime efficace
s'appuie sur l'idée
d'une souveraineté *non-limitée*,
qu'elle soit souveraineté
du Peuple des Poètes, comme,
aussi bien,
celle d'un Roi de la Poésie
(loi du Marché ?).

Or, cette idée
du caractère absolu
du Souverain (Roi,
Peuple) prend sa source
dans une certaine conception
de l'obligation poétique,
du droit poétique, et de la liberté poétique.

2.

Selon Plantin l'Orageux,
on dira du poète
qu'il peut avoir le pouvoir
de faire un bon poème
sans en avoir l'occasion. Inversement :
le poète peut avoir l'occasion
de faire un bon poème,
sans en avoir le pouvoir.
Tel poète épris de son poème
a l'occasion de bousiller
sa tendance à donner
dans la Pompe
mais *n'en a pas le pouvoir*
en vertu
de sa mauvaise santé.

*Existe-t-il un pouvoir qui, par
définition, ne serait jamais limité ?*

Plantin pense
que oui.
Oh que oui.
Le poète peut
ne pas être libre
d'accomplir un bon poème.
Son pouvoir général
est donc restreint.

Mais dans ce cas,
il lui reste toujours
le pouvoir du jugement.

Il y a le pouvoir
qui nous reste toujours :
le pouvoir d'utiliser
le reste du pouvoir
qui a été limité.

Le poète est libre,
de fait.

Ainsi parlait
Plantin l'Orageux.

Tout le problème est de savoir
comment on passe
du *fait* d'être libre
au droit.

Le poète est amené à distinguer
dans sa pratique le fait
du droit : sans quoi,

tout ce qu'il a la liberté de faire,
il aurait le droit de le faire !

Il aurait à tout moment
le droit de se révolter
contre le Roi de la Poésie
(qu'on appelle aussi, dans
le milieu politique
des grands versificateurs,
Babouche³ de Référence)
ou contre
le Peuple des Poètes –

et c'est la mort
de la poésie⁴.

3.

Plantin l'Orageux, *Du contrat de poésie*, II, 2 :

«Si tout poète a bien pour fin
de préserver
son existence, cela
signifie
que le poète a la liberté de tout faire
à condition que son livre
ne contredise pas la fin <nous soulignons>».

Ainsi,
les poètes n'auraient pas
le droit

de faire
ce qui va
au rebours
de la fin –

et « il vaut mieux
apprendre à *rédigier un poème*
plutôt que de s'hasarder
à en inventer. » (*Ibid.*)

Nous sommes passés
du fait
au droit.

4.
À l'inverse de Rodiaka l'Ancien,
Plantin l'Orageux pense
que le poète
n'est pas de nature sociable.

Dans ce cas,
il n'a aucune obligation
de respecter
les droits des autres poètes.

En revanche, si le poète a
des droits

sur sa propre vie,
il a aussi *l'obligation*
de conserver ce droit.

1) La loi poétique
au sens de l'obligation
provient du fait
que le poète
ne peut faire autre chose
qu'utiliser tous les moyens
qu'il a en son pouvoir
pour préserver
le courage de son poème
(= sa vie).

2) La Poésie Naturelle
sera l'ensemble des règles
qui dictent
ce qu'il faut faire
pour se préserver.
Ici, il faut entendre par *règle*
les *moyens calculés*
par la Raison Poétique
en vue d'empêcher
la mort de la poésie.

3) Ainsi, les limitations
à la liberté du poète (obligations)

ne viennent pas
du fait
qu'on doit respecter
les droits des autres poètes
à persévérer
dans la vie du poème,
mais d'une *obligation fondée*
sur une contradiction logique :
le poète qui agirait
contre le courage de son poème
voudrait des moyens
incompatibles
avec sa fin.

(Il voudrait à la fois
habiter en poète et
ne pas habiter en poète.)

5.

Un principe de non-contradiction poétique
est au fondement
des obligations du poète.

Poète, tu n'es pas obligé
d'obéir
à une babouche (en régime
poétique monarchique)

*ni à la démocratie en tongs,
parce que Babouche
ou Démocratie
te l'auraient ordonné,
non !*

*Mais tu respecteras Babouche
comme Démocratie
parce que, si tu ne le fais pas,
tu te contredis d'un point
de vue rationnel.*

L'obligation a sa source
dans la Raison de Poésie.
(Même type d'obligation
que d'admettre
que $2+2 = 4$).

De tout ceci,
Plantin l'Orageux déduit
(CP, II, 12) que tous les poètes
ont *l'obligation* de signer Contrat
pour poser un Souverain
(Roi, Babouche de Référence, Peuple, etc.)

et faire en sorte
que la poésie
ne clamse pas

comme lorsque les romanciers de gare
s'excitent pour elle.

6.

Problème :

*Comment donne-t-on
un droit, dans un contrat ?*

*Qu'est-ce qu'un transfert
des droits poétiques
en vue d'un régime civil de la poésie ?*

Se permettra ici d'intervenir
Gyaemensu L'Insoumis,
« Anarchiste post-républicain,
auteur présumé des plus grands
meurtres de la poésie
de son temps » (selon Wikipedia) :

J'ai tout lu de Plantin.

J'ai lu et je tique :

selon Plantin l'Orageux,
la promesse de s'exécuter
(si contrat signé = promesse)
pour la Poésie Civile

doit bénéficier
à celui qui promet.
En d'autres termes :
on ne peut pas promettre
n'importe quoi.

Par exemple : promettre
qu'on bousillera
la poésie qu'on aime.

OK.

L'intérêt seul du Poète-Promettant
est pris en compte.

Mais pourquoi ?

Gyaemensu L'Insoumis
propose de distinguer
trois poètes
dans la Promesse-Signature :
1) Le Poète-Promettant
2) Le Poète-Adressataire
3) Le poète qui bénéficie de la promesse.
(La plupart du temps, 2) = 3)).

Sans quoi le Contrat de Poésie
selon Plantin l'Orageux
serait aberrant :
je ne peux rien promettre
si l'adressataire s'en fout

et ne veut
rien recevoir.

Gyaemensu :
« En admettant
que tout le monde soit d'accord pour signer,
tout porte à croire
que personne n'exécutera
une seule
clause ni versifiée
ni prosée
du Contrat. »
(« Critique du Contrat
de Plantin l'Orageux »,
article, § 5.)

???

7.
Soient deux contractants.

Charles Baudelaire (●)
Charles Péguy (○)

(Afin d'éclaircir son propos,
Gyaemensu prend
deux pastilles

pour la gorge.)

Nos deux poètes
ont promis, *aujourd'hui*,
que, *plus tard*,
ils *feront bien*
le transfert
de leur droit de nunucherie sur tout⁵,
au nom même
de La Bonne Poésie.
À qui ?
À l'autre.
Transfert mutuel
où chacun sera
civilement protégé
de la poésie *excessive* de l'autre.

Reste à tenir ses promesses.
À s'exécuter.

*Poètes, vous
vous êtes engagés.
Vous avez signé.*

Mais :

1. Si O n'exécute pas
sa promesse et

si ● n'exécute pas
sa promesse,
nous retournons
à la mort imminente
de la poésie.
Mauvais résultat, et pour ○,
et pour ●.
Re-prolifération
des nunucheries personnelles.

2. Si ○ et ● s'exécutent,
ils perdront chacun
un peu de leur droit.
Situation
moyennement
bonne pour le poète de *maintenant*,
(mais supposée excellente
pour la vie
de la Poésie du Futur –
qu'on ne voit *pas*
encore, par définition).

3. Si ○ s'exécute, mais pas
●, alors : c'est *tout*
profit pour ●
(et inversement).
-> Fini
le rite envahissant

de l'un
ou de l'autre.

Que dois-je faire
si je suis (par ex.)
Charles Baudelaire (●) ?

Ici, Charles Baudelaire :

*Charles Péguy s'exécute ?
J'ai tout intérêt
à ne pas me bouger
pour la Poésie Civile,
et à me renforcer des droits
que me donne
la signature de Charles Péguy,
comme un poète bien outillé
pour la Poésie du Futur.*

Je lui prends sa bibliothèque.

*Et si Charles Péguy
ne s'exécute pas, évidemment,
je ne sors pas de chez moi,
et j'ai le droit
de retirer ma promesse
de limiter
ma nunucherie*

personnelle.

*Dans les deux cas,
j'aime mon poème,
à la maison.*

*Comme il y a fort à parier
que Charles Peguy
raisonne comme moi,*

il n'y aura jamais de Poésie Civile,

*et la mort de la poésie
est le seul résultat
vraiment rationnel
au plan poétique.*

8.

(J'entends bien, dirait un défenseur de Plantin)

1) Tout ceci prouve
qu'au fond,
ni Charles ni Charles
n'ont jamais eu la volonté
de consolider la poésie.
(Une intention, au mieux.)
Qu'ils ont toujours

préféré
une mort
qui ne finit pas d'arriver
à une vie durable
(même limitée en liberté).

2) La scène imaginaire
du Contrat de Poésie
telle que la présente
Gyaemensu
souffre d'un oubli étrange.

Car au milieu
des deux Charles,
se trouve le vrai bénéficiaire,
non-nommé,
de la promesse
d'exécution.

(Si nous entendons
les distinctions apportées
par Gyaemensu lui-même
au sujet d'une promesse).

Le bénéficiaire
de la promesse
de Baudelaire
n'est pas Péguy.

Le bénéficiaire
de la promesse
de Péguy
n'est pas Baudelaire.

Le bénéficiaire
c'est la communauté
des deux Charles
qui n'existe pas encore.

9.
(Conclusion avec rebondissements)

Conclusion !
Impossible de penser
le Contrat de Poésie
hors d'une situation
qui ne soit pas déjà poétique !

Problème !
Si la communauté
des deux Charles
est précisément le *résultat*
qu'on attend,
comment peut-elle être,
pas encore présente,
la *bénéficiaire* du contrat ?

Solution ! (Plantin l'Orageux)

Poésie, préexistant et
à Charles Péguy et
à Charles Baudelaire
sous la forme
d'un Monstre de Pouvoir,
vous impose,
sous la contrainte,
d'exécuter votre contrat,
dont il (le Monstre)
sera l'adressataire.
La vie de la poésie
est à ce prix !

Problème !

C'est radical,
et cela ressemble
concrètement
à la loi du Marché.
Comme à la loi du Peuple Inconnu
(régime démocratique
de la rêverie inoffensive
à la plage
qui est à tout le monde –
Lisez ! Tous à la plage symbolique !)
Mais tout poète
un peu aimant
préférer la mort

éternellement imminente
de la poésie
aux babouches
et aux tongs !

Problème !
Certains poètes

Solution !
Certains poètes

Conclusion !
Un régime irrationnel

Problème !
Un régime irrationnel

Solution !
Un régime irrationnel

Conclusion !
Il semblerait que
ce soit suffisamment raisonnable
pour que personne ne meure
d'en décider.

IV.
Une genèse
de l'État de Poésie
(Oh Ayiana et
Machette le Bon)

1.

Oh Ayiana disait :
Vous avez tous les droits
sur un poème, si vous avez
la puissance nécessaire
pour vous en emparer.
Vous pouvez faire
tout ce que vous pouvez faire de lui :
un sonnet pédagogique
comme un pantoun
endiablé. C'est un DROIT.

« Le droit que j'ai
sur ma poésie
est la puissance
effective
que j'ai de
résister
à l'adversaire (la poésie
que je n'aime pas,
et qui ne m'aime pas non plus) »
(Oh Ayiana, *Génération
de la poésie*, I, 3).

Mais alors, Oh Ayiana,
qu'est-ce qu'un transfert de droit,
un contrat,
si droit = puissance ?

Réponse de Oh Ayiana :

*un transfert
de puissance.*

2.
(Un petit roman du raisonnement)

Titre : *L'état gazeux du poétique* (inédit)

Auteur : Oh Ayiana

Prologue.

À l'état gazeux du poétique,
quand notre corps
se trouve augmenté
dans sa puissance
par la lecture
d'un poème (n'importe
lequel), nous éprouvons
de la *joie*.

Et nous désirons reproduire
les effets de la *joie*.

Nous sommes *aliénés par cette joie*.

Le problème est le suivant :
on ne sait pas comment
*préserv*er ce poème de joie.

Chapitre 1.

Tu passes par des étapes cycliques
d'espoir et de crainte
qui peuvent aller
au désespoir.

Chapitre 2.

Tu attends des signes
dans le Gazeux
qui te disent
comment *retenir la langue* (au sens
du *Retiens la nuit*
de Johnny Halliday).

Chapitre 3.

L'aliénation au poème de la joie
est doublée
d'une croyance erronée
en notre liberté : nous pensons
que nous choisissons
librement les odes,

chansons, lais,
ballades, rondeaux,
que la bouche
veut posséder.

En vue de quoi, pourquoi
la poésie est-elle présente ?

On ne sait pas.

Mais ce qu'on sait, par exemple,
c'est que la chanson
comme le poème existent
entre les cordes vocales
d'Ella Fitzgerald, d'Arthur Rimbaud,
parce qu'il existe *une divinité*
qui les a logés
entre les cordes
vocales d'Ella, les cordes
d'Arthur.

Tout est poésie,
tout est puissance
pour qui fait vibrer
le Monde de la Bouche.

Chapitre 4.

Quand les choses
vont très mal
pour la poésie,
c'est à cette divinité
que tu t'adresses (toi, nous).

Après plusieurs échecs,
tu douteras de la divinité.

Tu douteras de sa manière
de signifier le lieu des bouches.

Tu chercheras alors
des signes
dans des caniveaux
ou des mouches.

Chapitre 5.

Pris de panique,
tu t'adresses
au premier poète venu.

Or, le premier venu
acceptera d'emblée
de te délivrer les signes

que la poésie pète le feu.

Chapitre 6.

Tout humain connaît
les mêmes sentiments qu'un autre
et se reconnaît
dans une bouche étrangère.

Le poète va aider
la bouche de son voisin,
pour se soigner
des aphtes de la pitié.

Il éprouvera de la joie
à faire le gargarisme
de l'autre poète
et : il le voudra *toujours*.
Celui qui reçoit ces signes
éprouve un sentiment d'amour
pour son bienfaiteur.

Celui qui est conseillé
est *aliéné*
par celui qui le conseille.
Le conseiller
s'aime lui-même
à travers la bouche de l'autre.

C'est ce que j'appelle
le Sentiment de Gloire.

Le conseiller veut à tout prix
rester dans cet état.

Épilogue.

Il n'y a jamais eu
de Contrat de Poésie
entre poètes.

3.

(Une autocritique du roman précédent)

Dans mon roman, précise Oh Ayiana,
j'ai fait comme si
le conseiller
n'était aliéné
par aucune vision particulière de la poésie.

Or, c'est faux.

Ce qui est
inévitabile,
c'est l'incompatibilité des visions poétiques

du conseiller et du conseillé.
Solution : il faut
que le conseiller convertisse
le poète conseillé,
en l'obligeant à adopter
sa propre idéologie.
Et contraindre l'autre poète
à ne disposer
que de certains objets poétiques –

« Tu me seras lié
par la Rime Riche ».

Il lui faut menacer le poète
s'il veut s'assurer
un pouvoir sur lui (ambition).

Mais il ne doit pas
le rendre malheureux.
Sans quoi il l'est aussi.

Ça ne peut pas continuer.

Dans la réalité,
la bouche est la masse
des poètes en relation.
Pas un ou deux.
Impossible qu'il n'existe pas

des conflits de dentiers
entre chaque poète.
Impossible qu'il n'y ait pas concurrence.
L'état gazeux du poétique
est un état instable
où se constituent
coalitions
qui se déchaussent ou se carient.

Oh non, ça ne pouvait pas continuer.

4.
Chaque poète,
à l'état gazeux du poétique
est tour
à tour pour l'autre
ami (dog)
et ennemi (wolf).

Au niveau de la multitude
des bouches, un poète
a été le chien
d'un autre,
puis son loup. L'état gazeux
du poétique
est un état
d'absolue dépendance.

Tout le monde est aliéné à tout le monde.

Si la poésie doit naître,
dit Oh Ayiana,
cette situation de dépendance
maximale doit trouver
à se dépasser elle-même.

Au bout d'un certain cycle,
tout poète peut voir
dans un autre poète
un ennemi potentiel.

Ah, le poète commence à comprendre
ce qu'est un groupe,
et il veut se protéger !

Le but de chaque poète
est de trouver protection
contre la puissance
potentiellement ennemie
des autres poètes.

Cette protection,
le poète va la trouver
chez TOUS.

Puisque tous ont été,
un jour ou l'autre,
des amis (dogs).

5.
Un poète
va manifester l'intention
d'aider tout poète
qui se trouve en proie
à l'hostilité des autres poètes.

On n'est aidé que par quelqu'un qu'on aime.

Il s'agirait, dit
Oh Ayiana,
de la constitution
purement génétique et causale
du premier moment
d'un contrat de poésie.
Non, ce n'est pas rationnellement
que les poètes ont la volonté
de se regrouper et s'entraider
pour se défendre d'eux-mêmes.

Problème :

comment appliquer ce schéma

aux cas particuliers ?

Admettons qu'il y ait conflit
entre Ponge et Michaux,
au sujet
des fous ou des pitres⁶.
Qui va-t-on aider des deux ?
J'aime autant Ponge
Que Michaux. Qui mérite
la potence ?

Réponse de Oh Ayiana :

Tu feras ton choix
conformément
à ce que tu penses être
la croyance commune
en la matière.

« Hum... C'est Ponge qu'il faut défendre,
plutôt que Michaux,
j'ai l'impression ».

Si tu as deviné
ce que pense la multitude,
tu auras en ta faveur
non seulement Francis Ponge,
mais tous les autres. Or,

tout le monde fait le même
calcul. Par conséquent, le poète
dont la majorité pense
qu'il a tort au sujet
des fous et des pitres
sera écrasé.

Se constitue mécaniquement
une puissance effective
de réaliser
la protection des poètes.

L'expérience se répétant,
chacun détermine sa conduite
en fonction de ce qu'il croit
que la majorité pense.

Est ainsi délimité
ce qui compte comme étant
a) défendu
b) obligatoire
c) autorisé
dans la Communauté des Poètes.

Du factuel, hop,
on passe au normatif
sans ambages.

*Tu n'as pas le droit
de détester Francis Ponge.*

Si tu n'attaques plus Francis
parce que tu crains les représailles,
tu n'as *plus le droit* de le faire.

Oh Ayiana en conclut :
pour qu'il y ait des droits et des devoirs
dans la Communauté des Poètes
il suffit que tous croient
qu'il y ait une croyance commune.

6.

Oh Ayiana a ainsi définit
l'État de Poésie
en disant qu'il existe
à titre potentiel
dans une sorte de norme collective
du *comportement*.
Mais, il n'existe pas encore
réellement.

Comment devient-il une réalité ?

Eh bien, c'est tout un symbole.

L'opinion commune peut être
partagée
et ainsi rompre
la croyance commune, dit
Oh Ayiana (*Génération de la poésie*, II, 9).

Alors, chaque poète veut s'assurer
d'une plus grande fiabilité
quant aux infos qu'il a
sur l'opinion commune.
Les poètes se parlent.
L'espace du dialogue
est une étape
de la démocratie poétique.

Il se peut que
dans la Communauté des Poètes
émerge un poète
qui a les faveurs
de la multitude, laquelle
lui confère le statut de Chèvre Suprême,
ou de Poète Souverain.

La Chèvre Suprême est supposée
savoir
ce que veut
la Communauté.
Ses décisions sont supposées

être ce que désire
la Communauté.

*Est-ce que le Poète Souverain peut
se tromper ?*

En toute logique, c'est
Impossible (GP, II, 12).
Parce que, si un poète est
effectivement souverain,
ses décisions ont valeur
d'obligation pour la multitude.

(Exemples :

1) « Tu feras des rondeaux »
(nous voulions des rondeaux)

2) « Tu haïras le sport »
(nous haïssions le sport)

3) « Tu apprendras
les colères de la révolution
par cœur »
(nous apprenions nos colères par cœur)).

La multitude se comporte conformément
à sa décision.

C'est ainsi que les poètes en mobylette
faisaient *déjà* vroum-vroum,
sur l'ordre de Jacques Roubaud

au début du 21e siècle.

Si le Peuple des Poètes n'obéit pas
à la décision du Souverain,
cela veut dire
qu'il n'est pas Chèvre Suprême.

Le Peuple des Poètes
possède le pouvoir.
Le Poète Souverain *le détient*.
(En un sens : aucun poète
n'est plus important
que la poésie.)

Le Peuple des Poètes accorde à un poète
parmi les poètes
son *autorisation* de gouverner
tous les autres. (*GP*, III, 1.)

Cependant, personne
ne peut physiquement
transférer sa puissance.

Le Poète Souverain n'est qu'un humain.
La puissance n'est transférable
que symboliquement. (*Ibid.*)

La multitude des poètes
conserve la puissance physique d'écrire
une ode comme une liste,
mais elle est symboliquement
à la disposition du Souverain.
Le Symbolique n'est pas autre chose
que le Naturel qui s'organise
de manière plus stable.

Dès que le Souverain n'a plus de puissance
symbolique,
les poètes, *physiquement*,
ne lui obéissent plus.
Dès qu'ils ne lui obéissent plus,
le Souverain perd tous ses droits
de commander. (*Ibid.*)

De là serait née « l'ignoble Performance »
(selon Gyaemensu l'Insoumis).

Performance =
les rois n'ont jamais existé,
vive mon corps !

7.
(Stand 23 et 24)

C'est aujourd'hui le Grand Marché de la Poésie.

Rendez-vous sur les stands.

Dans *La construction de la réalité poétique*,
Machette le Bon
examine
l'argument d'Oh Ayiana
selon lequel
le Symbolique Poétique est de même nature
que le Naturel Poétique.

Alors, prenons un mur,
dit Machette le Bon.

Le mur qui délimite
le stand (territoire) d'une tribu de poètes (ex. :
la tribu des Langues Trouées (stand 23)),
s'il n'en reste que quelques pierres,
demeure encore
une marque
de frontière (qui sépare
les Langues Trouées
de la tribu des Oiseaux Collés (stand 24)).

Le mur symbolique a une fonction.
Cette fonction est la même fonction
que celle du mur réel.
Seulement, la fonction
du mur réel est liée
aux capacités naturelles du mur
de protéger les Langues Trouées de l'extérieur.

En revanche, note Machette le Bon
(*Construction
de la réalité poétique*, I, 1)
le mur symbolique
n'a pas la capacité naturelle de protéger.

Il accomplit la même fonction mais
sur le mode symbolique.

Or, symbolique =
ce qui a été imposé par tous. (CdlRP, I, 8.)

Selon Machette,
il ne peut y avoir *légitimité*
sans des poètes
pour *interpréter* les actes (ex. : poser un mur
entre les langues et les oiseaux,
le trou et la colle)
comme légitimes.

Le symbolique *n'est pas l'intérieur* du mur de pierre.

*Peut-on dire qu'on fait
une genèse naturelle du symbolique
quand on affirme cela ?*

Le mur a une fonction naturelle
d'obstacle à ceux
qui veulent passer.
Aussi bien les poètes
que les mouches.

Fonction purement physique.
C'est la fonction du mur.

S'il s'agit d'une fonction physique,
alors, ce n'est pas celle de distinguer
l'intérieur du territoire des Langues Trouées
de celui des Oiseaux Collés ! (*CdlRP*, II, 6.)
Ce genre de fonction
n'est rendue possible
qu'à partir du moment
où les poètes
en fabriquent le symbole.

Qu'est-ce qui caractérise le symbolique ?

C'est simple : désormais,
tout ce qui vit d'un côté du mur
comme tout ce qui vit de l'autre
est doté
de *significations*.

Les positions de l'espace
ont un statut social.

Le voisin n'a de sens
que parce qu'il y a d'autres voisins.
Les Langues Trouées n'ont de sens
que parce que les piafs, de l'autre
côté de la muraille, s'entre-collent.

Machette le Bon en conclut ceci,
en s'aidant, c'est vrai, des six
premières lettres de l'alphabet :

a) Il n'y a pas de politique poétique
si on décrit la relation entre poètes
en termes de crainte et d'espoirs
d'où naîtrait naturellement le Poète Souverain.

b) En place d'un État de poésie stable,
vous avez, en réalité, une Horde.

c) Ce qui fait qu'il y a du politique,
c'est que
celui qui gouverne (Chèvre Suprême)
a le STATUT du Gouvernant.

d) Tous les droits et les devoirs de la poésie
présupposent une Institution de Poésie.

e) Il n'y a de genèse possible
qu'à partir du social. (*CdlRP*, III, 1.)

f) Autrement dit :
préexiste toujours au Contrat de Poésie
politique
l'institution du Contrat de Poésie.

8.
(Épilogue)

« Aucun statut
ne définit
mon exclusion »,
remarquait
Gyaemensu l'Insoumis.

V.
Paix de la coutume
(Chosokabe le Pacifique)

1.

Les signes du pouvoir en poésie,
disait Chosokabe le Pacifique,
rattachez-les donc
à une *production de l'imagination*.

La domination ne peut être acceptée
que si les dominés
confèrent une *signification*
à la domination elle-même
pour la parer
du signe de la Justice.

C'est ainsi que le la violence lyrique
du Printemps International des Poètes
représente la Justice Éternelle.

2.

Considérons l'espace politique de la poésie
comme étant
non seulement un mécanisme causal
mais un mécanisme de production
de croyances
qui légitiment des violences
telles que le Printemps,
disait Chosokabe le Pacifique.

Il n'y a jamais de légitimité objective.

Les croyances seules
fondent
la légitimité.

En un sens,
la légitimité
n'est qu'un fait social.

Des poètes en société
sont à l'origine
de cette légitimité.

Chosokabe constate (*Réflexion
sur la violence symbolique*, fragment 4)
ceci :

pour que le rapport
dominant / dominé (aspirateur / moquette)
soit accepté,

il faut qu'il apparaisse
comme IMPERSONNEL.

La grande machine à fabriquer
l'impersonnalité,
c'est la Raison.

La Justice.

Nous dirons, pleins
d'imagination :
si Le Printemps des Poètes
occulte les autres saisons,
*c'est qu'il y a de fortes chances
pour que ce soit normal.*
Juste.
Rationnel. Oh ! Regardez !

Il y a des oiseaux pour tout le monde,
dans le plus grand des espaces d'expo !

Finis les pétards mouillés
de vos colères de dominés !

Imagination = mime
de la rationalité et de la justification.

3.
*Comment l'opinion collective
se forme-t-elle
pour attribuer cette qualité de signification ?*

Eh bien, ce n'est pas très clair,
chez Chosokabe.

« L'opinion est la Chèvre Suprême
du monde ». (RVS, fragment 6.)

Si tout le monde croit
que les lois de la poésie,
dont la printanière de l'expo, sont justes,
alors, moi, poète en herbe,
je vais croire que c'est juste.

Oui, mais, je répète :
comment se forme cette opinion ?

L'idée semble être la suivante,
quitte à se répéter :
il suffit que chaque poète croie
que le plus grand nombre de poètes croient
que les lois de la poésie sont justes.
Même si les lois étaient
objectivement injustes
cela ne changerait rien,
si tous croient qu'elles sont justes.
(Prophétie auto-réalisatrice).

OK. On pourrait se demander
si ça marche longtemps.

Réponse de Chosokabe :

« Les lois poétiques sont d'autant plus
tenues pour justes
qu'elles ont longtemps été
tenues pour justes. » (RVS, fragment 8.)

Un vrai bon poème, *c'est la coutume.*

Si nous voulons que règne une forme juste
de la poésie,
il faut qu'on y mette de la violence
et qu'on fasse croire
que cette violence est juste.

4.

Chosokabe range les poètes
en quatre catégories.

- 1) Semi-Finauds
- 2) Finauds
- 3) Béats
- 4) Faith Rangers

Les Semi-Finauds, se croyant
plus futés que les autres,
tiennent à dénoncer
la fausse croyance du Peuple des Poètes.

Les Finauds ont compris
qu'il y avait intérêt
à illusionner le Peuple des Poètes.

Les Béats méprisent les Finauds.
La source de toute autorité poétique
étant, selon eux (Ginsberg, Kerouac),
le Jazz.

Les Faith Rangers
honnorent les lois de la poésie
pour une Raison Supérieure,
qui est celle d'un dieu
de toutes les musiques
(de l'ode à la casserole
qui te mijote un truc).

-> Béats,
Semi-Finauds,
Finauds,
Faith Rangers
prennent du recul.

Seul le Faith Ranger de la poésie
comprend qu'il faut respecter
l'illusion sur laquelle
se fonde l'autorité poétique,

parce que la paix est à ce prix.

L'Etat de Poésie pacifie les poètes
aux yeux de Chosokabe,
et c'est la seule chose
qui puisse être dite
naturellement juste
dans la Convention.

Oh, bien sûr qu'il y a
« un arbitraire de la convention ».

Personne ne sait ce qu'est la Justice,
mais ce qui est juste à *coup sûr*,
c'est de respecter la Convention.

JUSTE = ce que le Peuple des Poètes
croit être juste,
en matière d'écriture.
Il est faux de dire
que le règlement qu'on observe
en matière d'écriture
est juste objectivement.
Pourtant, il est juste *au sens*
où, bien que fondé
sur l'illusion,
il permet de vivre en paix.

« Il faut écrire en paix »
est la règle minimale,
fondée par personne, d'où
les lois de la poésie
tirent leur force.

Qu'elles soient injustes
n'est pas la question.

Il s'agit d'écrire en paix, pour la paix.

« N'oubliez pas.
La Maison de la Poésie
vous sera reconnaissante
d'avoir fait le ménage
dans la chambre
de vos expérimentations. »
(RVS, fragment 56).

5.
(Inaudible – Gyaemensu l'Insoumis)

~~Faites donc de votre chambre
d'expérimentation
la plus injuste des révolutions!~~

6.

Imagination n'est pas seulement
ce qui mime Raison.

Elle produit des images. (*RVS*, fragment 41.)

Les Poètes Majeurs qui prétendent
avoir de la force
doivent le *montrer*.

C'est la condition
de la stabilité du Pouvoir.

« Les Poètes Majeurs
seront habillés de telle sorte
qu'ils frappent l'imagination
et induisent le respect. » (*RVS*, fragment 62.)

Si vous êtes une chèvre
d'obédience rimbaldienne,
toute votre autorité repose
sur une paire de Air Max 90 ou 95
qui porte la signature
de l'Homme aux Semelles de Vent
au niveau de la bulle apparente.

« Vous avez besoin de signes et de mises en

scène quand votre pouvoir n'est pas fondé. »
(*Ibid.*)

L'imagination doit avoir
une fonction trompeuse et *utile*. Car :

*Que se passe-t-il si on enlève
la paix de la Maison de la Poésie ?*

Réponse de Chosokabe : ne restent
que la force
et la cérémonie
pour nous faire croire
à la Justice.

En dernier lieu, la poésie est une fête
de bulles apparentes,
où chacun a son air à jouer
selon l'image qui lui revient.

VI.
Le Village des Mauviettes
(Robert le Sévère)

1.
(Rappels – cf. *Mauviette*, I, poème 2)

R1.

Klensuni le Jeune : « l'ordre
d'un poète n'est valide
que par l'existence d'une norme
antépoétique qui oblige. » (*La norme
antépoétique*, IV, 8.)

R2.

Il ne peut y avoir
deux normes de poésie (ouvre
ton cœur / ferme-le).

R3.

La Norme Fondamentale de Poésie (NFP)
doit être
purement formelle. OK.

*En tant que poète,
vous devez obéir à la poésie,
et c'est comme ça.*

Cette idée permet d'expliquer

le fait qu'il y ait des ordres poétiques
valides (obligatoires)

*mais injustes
d'un point de vue moral.*

R4.

Les convictions
morales

(« le poète a pour tâche
de sauver le cœur des oiseaux
dans ses poèmes⁷ » ;
« le poète doit avoir
pour seule ambition –
s'il s'agit de pulser –
d'être champion
d'équitation, quitte à tuer
Stewball⁸ ; ou encore :
« Aime lire le poème
de ton prochain
comme ton propre poème,
quoi qu'il t'en coûte⁹ » ;
« Aime ton prochain poème
comme ton précédent poème¹⁰ », etc.)

ne peuvent fonder la poésie,

parce qu'il n'y a pas *une* vérité morale, *de fait*.

2.

Et là c'est bizarre,
remarque Robert.

« L'analyse de Klensuni le Jeune ne fait jamais référence à des règles sociales de poésie. Il est simplement question de règles qui ont été édictées. Les normes auraient toujours la forme d'un ordre ! »
(Robert le Sévère, *Le concept de règle poétique*, II, 9).

Il doit être possible, selon Robert, de décrire *objectivement* ce qu'est une norme de poésie sans faire référence à une NFP,
pas plus qu'à une NFD
(Norme Fondamentale Divine).

Comment émerge une règle de vie poétique ?

Pour le savoir, force est de revenir
aux relations sociales.

Ce qui caractérise
une règle
de vie en poésie
c'est qu'elle n'est pas
nécessairement l'ordre
d'un poète particulier.

Exemple.

La communauté des poètes appelée
les Ultras du Rondeau
a pour règle, en capitales :

ON ÉCRIT LE DÉBUT D'UN POÈME
EN COMMENÇANT PAR LA FIN DU POÈME
SANS SE SOUCIER DU QU'EN-ÉCRIT-ON

À quelle condition peut-on parler
d'obligation ?

Parce que c'est écrit, dit, pensé, en capitales ?

Non.

Analyse de Robert.

On parlera d'obligation
si les trois conditions suivantes
sont remplies :

1) Il faut que chaque Ultra du Rondeau
écrive *effectivement*
à partir de la fin du poème
avant de brouillonner
le début d'un poème.

2) Quand on demande
à un Ultra du Rondeau
pourquoi il commence
par la fin (ou la mort),
cet Ultra du Rondeau *doit faire référence*
à la règle selon laquelle
«On écrit le début d'un poème
en commençant par la fin du poème
sans se soucier du qu'en-écrit-on».

3) Quand un Ultra du Rondeau
n'a pas commencé
par la fin du poème,
il est sanctionné
selon la règle.

Eh ben voilà, t'as tout gagné.
Tu feras de la guitare.

Tout ceci implique, selon Robert,
que les poètes suivent
de façon collective
la règle.
Obéissent *effectivement*.

Il faut que la règle
à leurs propres yeux
ait valeur normative.

Il est impossible de suivre une règle
dont on est inconscient.

Inutile d'en appeler
à une NFP (ni NFD)
qui *oblige* en cas de pépin
si nul Ultra, par définition,
n'ignore la règle
de sa propre communauté.

3.
Partons d'une société de poètes
où il n'y a pas encore
d'institutions,
dit Robert.

La société s'appelle
Village des Alouettes.

Dans cette société,
il n'existe pas de Chèvre Suprême.
On n'a symbolisé aucune maison.
Il n'y a pas de babouches de référence.
Il n'y a pas de tongs de référence.
On ne s'appelle pas spécialement Horde.
On n'y parle pas d'État non plus.
On ne sait pas,
s'il y en a,
quelle est la saison majeure.
Et s'il y a un dieu
de toutes les musiques,
en tous cas,
personne ne le « phone ».

Mais : une norme est en vigueur
qui pose certaines obligations –

des règles « primaires »
que personne n'a posées.

On fait des choses sous le nom de poésie.

C'est ce que constate Robert.

4.

C'est la vie du Village des Alouettes.

5.

Selon Robert, si vous laissez
un système poétique du type
Village des Alouettes
en l'état, le système souffrira
à terme
de trois choses :

1) Puisque nulle autorité n'a fondé
les règles dites « primaires »,
tous les doutes sont permis
au sujet de ces règles.

2) Puisqu'il n'y a pas d'autorité,
il est impossible
que d'autres règles
se créent !
-> Village des Alouettes = Village Statique.

3) Lorsque la communauté
s'accroît en nombre de poètes alouettes,
la pression sociale ne suffit pas
à assurer le maintien des règles.

-> Plus aucun poète dans le Village
n'obéit à la poésie. Système inefficace.

6.

(Retour de Gyaemensu)

~~Une riche idée serait de chercher
toujours plus d'inefficacité.~~

7.

La création d'une véritable Institution Poétique
se justifie si elle peut
corriger
le caractère statique,
inefficace, incertain,
de la société première.

1) Il y aura une règle
pour éliminer l'incertitude :
la règle de Reconnaissance.
Chacun l'utilisera
comme critère ultime
d'identification des pratiques
poétiques.
Pas d'entourloupe.

2) Il y aura une règle
de Changement,
qui habilite certains poètes
à poser quand même
de nouvelles règles.

3) Il y aura une règle de Décision,
qui habilite certains poètes
à vous tirer les bretelles
du poème (ou toute
autre forme de froc)
s'il vous prend
de ne plus vivre en oiseau.

Toutes ces règles « secondaires »
sont relatives
à des règles dites « primaires »
ou nuageuses.

De l'alouette des champs
nous sommes passés
à la mauviette.

Plus *grassieuse*.

8.

*Quelle est la nature de l'obligation
de ces règles poétiques secondaires,
en particulier celle
de Reconnaissance ?*

C'est simple, dit Robert.

Il suffit de regarder
ce qui a cours socialement
dans le Village des ~~Alouettes~~ Mauviettes,
et comment les juges
justifient leur décision, par ex.,
de renvoyer un poète à l'étude
de son plumage.

Le fondement de l'obligation de poésie
dans le Village
est SOCIAL. Autrement dit,
c'est parce qu'il y a des juges
qui utilisent la règle de Reconnaissance
qu'elle *est* une règle
de reconnaissance.

La règle de Reconnaissance
est une règle coutumière :
« la vraie poésie
du poème, oh oui,

c'est bien
celle
de nos gestes ».

Son caractère obligatoire
provient de son usage coutumier.

Si tous les juges poétiques
cessent d'obéir eux-mêmes
à la règle,
cela signifie que
la règle de Reconnaissance a changé.

9.

« Ce n'est plus en vers rimés
qu'on fait tomber la pluie »,

« Ce n'est plus en poèmes révolutionnaires
qu'on se fait des amis »,

etc.

10.

(Une objection)

Suffit-il de *décrire*

ce qui a cours
dans le Village des Mauviettes,
pour rendre compte de ce qu'est *une règle*
pour ces oiseaux ?

Hein ?

Voyons voir.

Soit la règle :

« Ce n'est plus en vers rimés
qu'on fait tomber la pluie ».

Oui, c'est une des lois en vigueur
dans le Village des Mauviettes.

Toute mauviette y croit *en pratique*.

Les choucas¹¹ du village voisin
n'y croient pas.

Les choucas diront :

« cette règle à propos des rimes
n'a pas de validité *pour nous*,
bien que les mauviettes

croient qu'elle en a.»

Lorsque vous employez
le mot OBLIGATOIRE,

vous adhérez à la règle,
si vraiment il y a
obligation pour vous.

Quand vous n'y adhérez pas,
vous dites que *les autres croient*
que c'est obligatoire.

->

Robert, tu ne peux donc
pas dire
que tu nous décris *objectivement*
ce qui a lieu en termes
de règles
dans le Village des Mauviettes.

On juge nécessairement.

11.

(Réponse de Robert)

C'est une objection
absurde.

Parce qu'elle interdit de décrire
comme *obligatoire*
une règle
dans un village donné.

On ne peut même plus dire
d'une règle
qu'elle est obligatoire

« pour quelqu'un d'autre
mais pas pour nous » !

Pourtant, on peut parfaitement affirmer
qu'une mauviette a l'obligation
d'abandonner les rimes,
sans que les choucas
aient cette obligation.

De même, en tant que mauviette,
j'ai l'obligation poétique
de trouver un autre moyen
de faire tomber la pluie,

s'il en va
de l'efficacité de nos poèmes,

sans avoir l'obligation morale
de le faire,
si je pense que
c'est quand même *injuste*
pour les poètes réfractaires qui

par temps de rime avec pluie
te bricolent de très beaux parapluies¹².

12.

Deux ou trois mauviettes,
c'est bien possible,
considèrent que le poème,
ni spécialement végétarien,
ni spécialement carnivore

devrait manger du lion,

et éviter de rugir
avec des bouts de salade
entre les dents !

D'autres mauviettes pensent que

c'est ignoble,

et vont jusqu'à discréditer
tout poème
qui ne serait pas
végétarien.

S'il s'agit bien
de convictions (religieuses ?)

ce n'est plus du domaine
de la Poésie Pour Tous,
mais de la Morale –

comme tout ce qui est
particulièrement rugissant
en poésie,
la Morale est d'ordre
privé.

En d'autres mots :
une morale n'est jamais qu'une opinion,
et pas exactement
une pratique sociale *qui a cours* – dont
l'existence montre à elle seule
ce qu'il y a lieu de faire¹³.

Tu peux croire, mauviette,

tout ce qui te chante
à propos des règles.

Elles n'en demeurent
pas moins des règles
que tu n'ignores pas.

En réalité, tu y crois.

Parce qu'elles sont *effectivement*
des règles¹⁴ –

pour autant que
tu vis comme
tu pestes ou dors
grâce à elles
dans le bien
commun du Village des Mauviettes.

Ce n'est pas un énième
chant d'exil
de Poète Albatros.

13.

Les albatros en voie de se raccourcir
ne sont *pas encore* des mauviettes.

14.

(Isidore Ducasse)

Oh, voire :

« Des poèmes à part
entière
peuvent exister
en tant que règles d'une société
parce qu'un poète
n'est pas la solution. » (*Le concept
de règle poétique*, XII, 4.)

Les doublures de Mauviette

Boynami Premier pourrait être la doublure de
Ralph Cudworth (1617-1688)

Klensuni le Jeune : Hans Kelsen (1881-1973)

Rodiaka l'Ancien : Samuel von Pufendorf (1632-
1694).

Plantin l'Orageux : Thomas Hobbes (1588-1679).

~~Gyaemensu l'Insoumis : doublure de personne.~~

Oh Ayiana : Baruch Spinoza (1632-1677)

Machette le Bon : John Searle (1932-)

Chosokabe le Pacifique : Blaise Pascal (1623-
1662)

Robert le Sévère : H.L.A. Hart (Herbert Hart)
(1907-1992)

Choucas (chochette)

Quand on parle de poésie, il faut qu'on puisse se référer à ce qui fait autorité en la matière. Alors, je ne sais pas, on a par exemple Clément Marot, élu Prince des Poètes en 1496. C'est le premier prince d'une longue liste. Tu vois « Prince », tu te dis : c'est un statut de gouvernant, sa poésie fait autorité, la poésie française est une principauté. Le Prince des Poètes actuel de la France, c'est Jean Ristat, depuis 2013. Titre honorifique, soit. On décerne aussi des prix. Les institutions accordent des bourses. La poésie fonctionne déjà, au moins, sur un plan politique, où les poètes et les lecteurs et les éditeurs de poésie se démènent pour que tienne « la poésie », depuis toujours. À partir de quoi s'organisent-ils ? En défendant quelles valeurs ? Qu'est-ce qui fait qu'on élit tel poète Prince des Poètes ? Y-a-t-il des Princes de la Poésie du Dimanche ? À travers ces questions, je m'observe aussi. Je me vois souvent comme un exopoète. Bah, il y en a plein, des loubards comme ça : on n'aime pas toujours être appelé « poète », mais c'est juste qu'on préfère sonder l'inconnu dans le connu – y entendre l'activité d'une rumeur des noms, plutôt que des rappels ? *Le nom tout seul*, il n'est pas

assez volubile, il commence *toujours trop tôt* à ne pas te lâcher les baskets ? Chochotte périphrastique, va ! Tu me feras un livre subventionné qui s'appelle *Mauviette*, en m'écrivant le mot « poète » au moins une fois par page, pour la peine. Et dis « merci », un peu !

Pour supporter les autres, il faut voir double. Steve Albini est musicien, comme Patrick Bruel. Il est peu probable qu'ils fassent un album ensemble. En revanche, tous les deux peuvent jouer ensemble, tous les jours, à la même table de poker : c'est une passion commune, mais pas vraiment au sens où la musique l'est. Il faut voir double. Poésie, musique : tous au poker ? Faisons la paix du grand dehors. Au fait, ça veut dire quoi, encore, « faire de la poésie avec le moins de moyens poétiques possible » ? Depuis longtemps, je me dis que c'est la seule façon de faire, répond Steve Albini, qui ne répond pas (il faut lire double). Depuis quand ? Depuis que t'as lu des poètes hyper consciencieux qui t'endorment, alors qu'ils te protègent si vaillamment de la chochette périphrastique qui gronde en toi ? C'est une raison suffisante ? Tu te sens bien ? Quoi qu'il en soit, je ne crois pas qu'il y ait un seul animal-poète au monde qui aimerait que son poème (quel que soit son autre nom dans sa

solitude d'animal) glande. Ce pour quoi on ne refile à son poème, parfois, délibérément, que les outils les plus rêches de toute l'histoire des poésies, et quelques jetons de poker ? C'est malin. C'est « l'amour du risque ». (Il faut voir double : Jonathan et Jennifer¹⁵.) Sors-moi un morceau de cette guitare *cheap* inaccordable en plastoc, pour voir, et joue toute ta vie avec ça ! T'as pas de filet. T'as pas une belle Gibson Flying V, équipée de la plus riche et colorée des planches à pédales d'effet de toute l'histoire des concerts. Tu ne pourras pas donner le change au *manque de toucher*. Personne ne doute de ton amour. Mais : faut que tu joues. D'ailleurs, si tu sais déjà ce qu'il faut écouter, et comment il faudrait que ça écoute côté récepteur, c'est qu'il est *toujours déjà* temps de te désaccorder, et de jouer l'air que tu feins d'avoir oublié. Non mais oh, Steve, je croyais que tu voulais, pour le bien de tous, une poésie un peu stabilisée ! Tu crois qu'on a encore du temps à perdre à provoquer de la vie dans de stupides escapades ?

Tu ne le sais pas encore, mais « la poésie » ne t'intéresse pas trop. Ni en tant que poète, ni en tant qu'exopoète, ni en tant que lecteur de poésie. En revanche, *ce qui se fait sous son nom* invite à penser aux formes invisibles de l'écoute

et de la lecture. L'écriture *passerait en forme* dans cette pensée imbibée de bruit – comme dans une conversation informelle où l'on ne sait plus qui, du lecteur ou du poète, a commencé à s'adresser à l'autre. Bien sûr, on peut toujours *passer en force* dans l'écoute : rappeler qu'il y a des poèmes parfaitement reconnaissables comme une manière de les lire, un « cadre poétique », avant d'entamer la moindre *conversation sérieuse* – laquelle a pourtant toujours déjà commencé. De ce point de vue-là, oui, on serait tenté de dire qu'il y a des poèmes *illégitimes*, si on doit évaluer un poème à partir de ce qu'il fait en tant que poème sûr de lui, et non juste à partir de ce qu'il fait au lecteur (qu'on est tous) – pour des raisons qui n'appartiendraient qu'au lecteur (toujours un peu à l'avant-garde du désir). Pas sûr que le désir de forme en chacun s'identifie sans broncher, sauf découragement passager, au besoin de mettre de l'ordre (version bon désordre) dans une maison. Pas besoin d'un prêtre, non plus, pour comprendre qu'il s'agit encore (sauf erreur) d'inventer le sens de nos vies, depuis le premier jour des verbes irréguliers. Au commencement était la Règle de Changement ? Je ne sais pas, mais ce sont ces poèmes probablement illégitimes qui nous font kiffer, se dit Steve Albini. « Ce qui se fait sous le nom de poésie »,

ça pose au moins la question des formes *dont l'objet serait l'informe* (le « ce qui se fait sous un nom »). Et elle se posera, tant que les formes poétiques n'auront pas dépassé la stéréotypie massive des voix qui s'y logent, et tant qu'il n'y aura presque rien à attendre des poètes mariés à la poésie, à part des travaux de maintenance (audaces comprises) dans les maisons et les manières d'y parler déjà existantes. Mais, poète, combien as-tu écrit de poèmes illégitimes ? Combien de vies irrépressibles de la parole faites dans le dos d'une « vie en poésie » fidèle à « la poésie »? Prends-en soin : ne les cache pas. Et cherche un prénom de famille pour la bâtardise.

Ce qui est sûr, c'est qu'il existe des Maisons de la Poésie. (Je n'ai pas dit des maternités cachées). Ce qui est sûr aussi, c'est que sans elles, ce qui se fait joyeusement, furieusement, méthodiquement, sous le nom de poésie, se priverait bêtement d'un espace, d'un temps, et d'une visibilité. Des poètes passent en résidents, dans ces maisons, pour pouvoir y écrire. On ne m'a pas invité à la Maison de la Poésie de Rennes pour y réparer la poésie, la toiture ou un grille-pain. Si la poésie se distingue d'autres pratiques d'écriture, est-ce lié à une éthique, que tous les poètes partageraient, quelles que soient leurs manières ? Je crois surtout

que les poètes ont un intérêt commun : que la poésie (des trucs de bâtard aux odes plus traditionnelles) ne meure pas.

Allez, ma poésie a un lien très fort avec le dimanche. D'abord, parce que lorsque j'ai commencé *Mauviette*, c'était, je me souviens très bien, un dimanche. Je rentrais de l'église, où le Père Stéphane avait fait son sermon sur la bonne et la mauvaise poésie lyrique. « C'est simple : le mauvais lyrique, quand il veut chanter, il sort sa lyre et il chante. Le bon lyrique, d'accord, il sort sa lyre, il chante, mais c'est un bon lyrique. Amen. » Je me suis mis à écrire avec des inconnus. Quand je suis arrivé à la Maison de la Poésie de Rennes pour continuer *Mauviette*, c'était aussi un dimanche. J'ai quitté la Maison de la Poésie de Rennes un dimanche, pareil. Je ne me suis pas dit que dimanche « c'était écrit », pour autant.

Et puis j'aime bien le dimanche pour circuler : il n'y a pas grand-monde sur les routes. Ça fait plus d'espace pour rêver. Des rêves comme : perdre tous ses poèmes au poker, à s'inventer un pays terrien, là où des corbeaux sinistres se contentent de réussir dans la finance, en te disant eh ben non c'est ça le pays tu crois quoi.

Notes

1 - « Justice Naturelle du Poème » renvoie, chez Boynami Premier, à l'idée d'un ensemble de valeurs fondamentales, universelles (« la liberté inaliénable de la vie en poésie », « la dignité du langage humain », « l'attention au monde ») qui nous permettraient de juger si telle ou telle vision de la poésie (relative à une institution, une mode ou un courant) est bonne ou juste.

2 - Toute la question étant de savoir comment être sérieux sans adopter pour autant l'attitude paranoïaque du Premier de la Classe en guerre contre des Cancres du Poème. Car, oui, il y a d'excellents cancrs du Lundi.

3 - Seul le poète *d'une certaine pointure* peut prétendre au trône, et devenir Babouche de Référence. De façon plus générale, Babouche désigne tout régime de poésie suffisamment stabilisé par les grandes figures de la Poésie De Père en Fils pour qu'on puisse y composer, sans craindre l'oubli, voire l'opprobre, des poèmes à la fois respectables (bien éduqués) et farouchement pépères dans leur folle diversité. Selon Plantin, il n'y a aucune raison de faire la forte tête, ni de traîner les pieds, quand vous faites un poème avec des babouches de qualité. Vue de l'extérieur, une poésie de la Babouche paraîtra relever d'une

démarche désespérément « pantouflarde », oui, mais : « de l'intérieur, il faut l'entendre au sens énergétique du terme » (*Du contrat de Poésie*, III, 6).

4 - N'avoir rien à foutre à titre *expérimental* de la poésie constitue encore la pire des postures, selon Plantin. « Le jour où tous les poètes se revendiqueront de la « poésie » joueuse et *purement expérimentale*, vous pourrez dire que la poésie est morte, d'un poison si sournois qu'elle ne saurait ressusciter, si on y tient, que dans les cérémonies commémoratives tous azimuts. » (*Du contrat de Poésie*, III, 7)

5 - « Nunucherie » désigne l'état dans lequel le poète se trouve lorsque sa pratique ne peut qu'obéir à la loi de celui qui braille ou pige le plus fort.

6 - « Qui cache son fou, meurt sans voix » – Michaux. « Qui ne bâillonne son fou vit en pitre » – Ponge.

7 - Morale du poète dit « formoliste ».

8 - Morale du poète « dadaïste ».

9 - Morale du poète dit « lyrique ».

10 - Morale du poète passéiste en avance sur son temps.

11 - « <Le choucas> était appelé vulgairement Chochotte. À l'origine affectueux comme en témoigne la chanson « Allons-y Chochotte » d'Erik Satie, le qualificatif est devenu plus hostile de nos jours. » (Wikipedia, « Le choucas »)

12 - Robert le Sévère soupçonne les rimes, par ailleurs, de n'être jamais que « le symptôme de versificateurs qui s'écoutent beaucoup trop eux-mêmes, à faire les demandes et les réponses. » (*Le concept de Règle poétique*, XI, 7).

13 - Bien sûr, les règles qui fondent socialement la poésie peuvent sembler arbitraires. Elles le sont. Elles ne sont pas responsables devant la réalité. En revanche, elles doivent *servir à quelque chose* pour prendre place dans nos vies.

14 - Et non pas : « tu crois que ce sont des règles, donc ce sont des règles. » (selon la logique d'Oh Ayiana.)

15 - Jonathan et Jennifer Hart sont les héros d'une série télévisée américaine, *Pour l'amour du risque (Hart to Hart)*, créée par Sidney Sheldon, diffusée en France à partir de 1982.

©éditions. **NI** fait
à faire
www.editions-nifaitniafaire.fr

achevé d'imprimer en France par
Roudenn Grafik Dinan en avril 2022.

Font : Spectral par Production Type et Glacial
Indifférence par Hanken Design Co.

isbn 978-2-493459-03-9

Pour l'écriture de ce livre, l'auteur a bénéficié à l'automne 2020 d'une résidence de création de deux mois à la **Maison de la Poésie de Rennes**, soutenue par la Région Bretagne et la Ville de Rennes.

